



Guide d'élaboration d'un cours local

FORMATION DE BASE DIVERSIFIÉE

Formation générale des adultes

Coordination et rédaction

Service des programmes d'études

Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Direction générale des services à l'enseignement

Secteur du soutien aux élèves, de la pédagogie et des services à l'enseignement

Pour information :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-91345-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

21-062-29_w1

Table des matières

Introduction	2
Contexte d'élaboration d'un cours local.....	3
Fondements légaux et aspects administratifs liés à la création d'un cours local	4
Loi sur l'instruction publique	4
Régime pédagogique de la formation générale des adultes	4
Services et programmes d'études de la formation générale des adultes	4
Codes de cours locaux.....	5
Évaluation des apprentissages.....	5
Transmission des résultats.....	5
Conservation des documents	5
Cadre d'élaboration d'un cours local	6
Visées de la formation de base diversifiée	6
Domaines généraux de formation	6
Compétences transversales	6
Domaines d'apprentissage.....	7
Étapes d'élaboration d'un cours local.....	7
Annexe I – Canevas d'élaboration d'un cours local	9
Annexe II – Composantes d'un programme d'études	19
Annexe III – Composantes d'un cours d'un programme d'études	21
Références bibliographiques	23

Introduction

Les programmes d'études de la formation générale des adultes ont été élaborés à partir d'orientations générales issues des principes énoncés dans le rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation (1995-1996) et des politiques gouvernementales qui en ont découlé. En ce sens, l'offre de formation à l'éducation des adultes s'inscrit dans une approche par compétences pour ses 10 services d'enseignement¹.

Pour le deuxième cycle du secondaire, le *Programme de la formation de base diversifiée pour les 3^e, 4^e et 5^e secondaire* (programme de la FBD) présente une approche axée sur le développement des compétences disciplinaires. Ce programme est une version adaptée pour les adultes du *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire, deuxième cycle*. Les programmes d'études de la FBD sont découpés par cours pour tenir compte des orientations propres à l'éducation des adultes. De plus, un certain nombre de programmes d'études qui composent la FBD sont spécifiques à l'éducation des adultes.

Le programme de la FBD offre un ensemble de cours qui permet à chaque adulte de réaliser son projet personnel de formation. Les organismes scolaires peuvent élaborer des cours locaux particulièrement adaptés aux besoins de formation des personnes qui fréquentent leurs centres d'éducation des adultes, en fonction des réalités sociales, économiques et culturelles du milieu où ils se situent.

Le présent guide contient des indications méthodologiques utiles à l'élaboration d'un cours local pour le deuxième cycle du secondaire. Il comporte quatre parties :

1. Contexte d'élaboration d'un cours local;
2. Fondements légaux et aspects administratifs liés à la création d'un cours local;
3. Cadre d'élaboration d'un cours local;
4. Étapes d'élaboration d'un cours local.

Il est à noter que la mention de la FBD dans ce guide fait référence à l'ensemble des cours du second cycle du secondaire et est utilisée à des fins d'allègement du texte.

1. Les 10 services d'enseignement sont : le soutien pédagogique, l'alphabétisation, le présecondaire, le premier cycle du secondaire, le second cycle du secondaire, l'intégration sociale, l'intégration socioprofessionnelle, la francisation, la préparation à la formation professionnelle et la préparation aux études postsecondaires.

Contexte d'élaboration d'un cours local

Au cours des dernières années, le ministère de l'Éducation a mis à jour les programmes d'études établis par le ministre. Ces derniers sont adaptés aux différents contextes de vie des adultes et aux situations auxquelles ils doivent faire face de nos jours. Regroupés sous des domaines d'apprentissage en fonction de leurs champs de savoirs, ces programmes d'études sont subdivisés en cours.

Bien que le programme de la FBD présente un ensemble diversifié de cours, il est possible qu'aucun cours officiel ne corresponde à un besoin de formation de l'adulte. Les organismes scolaires ont donc la possibilité de créer des cours locaux.

L'élaboration d'un cours local a pour objectifs :

- de pallier l'absence, dans les programmes d'études et les cours ministériels, d'éléments de contenu qui permettent de répondre à un besoin de formation exprimé localement;
- d'offrir de la révision dans certaines disciplines en utilisant les codes prévus à cet effet.

Cependant, en aucun cas les cours locaux ne peuvent remplacer les cours édictés par le Ministère puisque les contenus de ceux-ci sont obligatoires. La sanction des études et la validité du diplôme d'études secondaires (DES) en sont les enjeux.

Les cours locaux sont sous la responsabilité des organismes scolaires. Leur contenu et les évaluations qui leur sont liées sont élaborés par le personnel enseignant ou non enseignant et les personnes-ressources qui détiennent l'expertise appropriée. Le processus d'évaluation doit permettre de porter un jugement sur les apprentissages des adultes et de rendre compte du niveau de développement de leurs compétences.

Les cours locaux ayant la valeur de matières à option peuvent contribuer à l'obtention du DES lorsqu'ils sont de la 4^e ou de la 5^e secondaire.

Fondements légaux et aspects administratifs liés à la création d'un cours local

Loi sur l'instruction publique

La [Loi sur l'instruction publique](#) (à jour au 31 octobre 2021) autorise l'utilisation de programmes d'études locaux. Au même titre que les écoles, les centres d'éducation des adultes se conforment aux articles 96.16, 222.1 et 463 de cette loi, qui se rapportent aux programmes d'études locaux.

Régime pédagogique de la formation générale des adultes

L'article 1 du [Régime pédagogique de la formation générale des adultes](#) (à jour au 15 juillet 2021) précise les buts de l'éducation des adultes :

- de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie;
- de faciliter son insertion sociale et professionnelle;
- de favoriser son accès et son maintien ou son retour sur le marché du travail;
- de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu;
- de lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

Chaque programme d'études de la formation générale des adultes établit donc un lien avec les fondements légaux cités précédemment. Il doit en être de même pour les programmes d'études locaux et, de ce fait, pour les cours locaux.

Services et programmes d'études de la formation générale des adultes

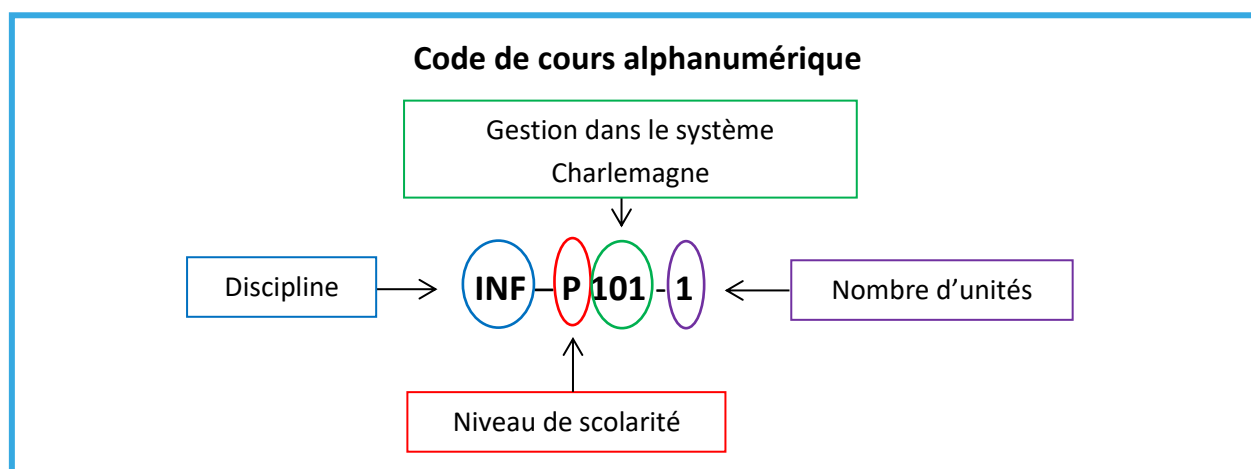
Le document administratif [Services et programmes d'études : formation générale des adultes](#) apporte des précisions quant à l'organisation des services de la formation générale des adultes. Il fournit de l'information complémentaire sur certains articles de la *Loi sur l'instruction publique* et sur le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*.

Les organismes scolaires doivent utiliser les codes présentés à l'annexe 5 – *Liste des programmes d'études et des codes de cours en vigueur* de ce guide (qui correspondent aux libellés « cours local », « programme d'établissement » et « programme local » du système Charlemagne) pour les déclarations de fréquentation scolaire et la transmission des résultats.

Codes de cours locaux

Le Ministère crée des codes alphanumériques pour les cours locaux. Un même code de cours peut être utilisé pour divers contenus selon l'organisme scolaire. Ainsi, un organisme peut réutiliser un code alphanumérique et en modifier le contenu pour déclarer des inscriptions et transmettre des résultats. Il est à noter qu'un code de cours local peut être inscrit une seule fois dans le relevé des apprentissages d'un adulte. Dans tous les cas, le contenu développé doit différer de celui offert dans les cours des programmes d'études ministériels.

Dans chaque code de cours alphanumérique, le préfixe de trois lettres désigne la discipline. Il est suivi d'un chiffre ou d'une lettre qui indique le niveau de scolarité. Les trois chiffres suivants servent à la gestion à long terme des codes dans le système Charlemagne. Le dernier chiffre correspond au nombre d'unités rattaché au cours. Chaque unité équivaut à 25 heures de contenu.



Évaluation des apprentissages

La gestion du processus d'évaluation des apprentissages pour les cours locaux est sous l'entière responsabilité des établissements scolaires. Il en est de même de l'élaboration des instruments d'évaluation.

Transmission des résultats

Pour connaître le format de résultat attendu pour un code de cours (mention de succès ou d'échec, ou pourcentage), on peut consulter la section Cadre pédagogique dans le logiciel Charlemagne.

Conservation des documents

Chaque centre d'éducation des adultes est responsable de conserver toute la documentation relative aux codes de cours locaux qu'il utilise : contenu des cours, instruments d'évaluation et description de la clientèle desservie par ces cours.

Cadre d'élaboration d'un cours local

Les programmes d'études offerts en FBD présentent une approche axée sur le développement des compétences disciplinaires. Ils s'articulent autour de visées communes, de domaines généraux de formation, de compétences transversales et de domaines d'apprentissage.

Cette structure aide la personne qui élabore un cours local à organiser les objets de formation.

Visées de la formation de base diversifiée

La construction d'une vision du monde, la structuration de l'identité et le développement du pouvoir d'action ont été retenus comme les trois visées du programme de la FBD. Les cours locaux doivent s'inscrire dans ces trois visées et avoir pour intention d'outiller l'adulte à long terme pour l'aider à réaliser son projet de vie et à contribuer à la société.

Domaines généraux de formation

Les domaines généraux de formation regroupent diverses problématiques auxquelles l'adulte doit faire face dans les différentes activités de sa vie. Le programme de la FBD en compte cinq : Santé et bien-être; Orientation et entrepreneuriat; Environnement et consommation; Médias; Vivre-ensemble et citoyenneté. Chaque programme d'études se réfère aux domaines généraux de formation les plus pertinents à exploiter. Comme pour les cours officiels, le lien entre un cours local et un domaine général de formation s'établit à partir du but du cours, de la ou des compétences à développer et de l'intention poursuivie.

Compétences transversales

Les compétences transversales ont une portée plus large que les compétences disciplinaires et débordent du cadre scolaire. Elles constituent des outils importants qui aident l'adulte à vivre dans une société où les situations et les interactions sont complexes, souvent imprévisibles et en évolution constante. Le développement des compétences transversales se réalise à travers celui des compétences disciplinaires.

Le programme de la FBD vise le développement de neuf compétences transversales regroupées sous quatre ordres : les compétences d'ordre intellectuel, d'ordre méthodologique, d'ordre personnel et social ainsi que de l'ordre de la communication. Chaque programme d'études présente la liste des compétences transversales qu'il permet de développer par la mise en action des compétences disciplinaires.

Domaines d'apprentissage

Les programmes d'études sont regroupés sous des domaines d'apprentissage qui correspondent à de grandes divisions de savoirs. Les programmes d'études d'un même domaine entretiennent des liens privilégiés entre eux. Dans le programme de la FBD, les programmes d'études sont regroupés selon six domaines d'apprentissage : le domaine des langues; le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie; le domaine de l'univers social; le domaine des arts; le domaine du développement de la personne; le domaine du développement professionnel. Des liens de parenté sont à établir entre les savoirs jugés essentiels au développement de la ou des compétences visées par le cours local et le domaine d'apprentissage concerné.

Étapes d'élaboration d'un cours local

Un cours local décrit et met en relation des ressources diversifiées qui permettront à l'adulte de développer les compétences disciplinaires visées et de satisfaire aux exigences établies.

Le contenu d'un cours local doit être développé en respectant les rubriques d'un cours d'un programme d'études ministériel. (voir l'annexe III). Les compétences disciplinaires, le contenu disciplinaire ou de formation de même que les familles de situations d'apprentissage des programmes d'études sont les éléments prescrits.

Un besoin de formation est défini, sur le plan opérationnel, comme un écart entre la situation actuelle ou observée et celle souhaitée. Le traitement « souhaité » représente le but du cours local. Il s'agira, lors de l'élaboration du cours, de décrire en quoi consiste le besoin de formation de l'adulte pour l'atteinte de ce but et de délimiter l'ampleur et la portée du traitement en fonction du niveau du cours.

Annexe I – Canevas d'élaboration d'un cours local

Les pistes de réflexion qui suivent aident à déterminer l'année d'étude (3^e, 4^e ou 5^e secondaire) du cours local :

- Le niveau de compétence attendu
- L'étendue et la complexité des savoirs et des ressources à mobiliser
- Les savoirs préalables au cours
- Le degré d'autonomie exigé de l'adulte
- Le degré de familiarité de l'adulte avec le contexte

Pour quelles raisons souhaitez-vous élaborer un cours local?

- Souhaitez-vous pallier l'absence, dans les programmes d'études et les cours ministériels, d'éléments de contenu qui permettraient de répondre à un besoin de formation exprimé localement?
- Souhaitez-vous offrir de la révision dans certaines disciplines?

• Titre du cours :

• L'année d'étude :

• Code du cours :

• Durée :

Raison d'être d'un cours local

Un cours local permet d'élaborer et d'offrir des contenus adaptés aux besoins de formation des adultes.

- Indiquez à quels adultes s'adresse le cours.
- Décrivez la nature du besoin de formation qui nécessite la création d'un cours local et l'origine de ce besoin.

Présentation du cours

Le but général du cours est brièvement énoncé. Les savoirs et les éléments de compétences disciplinaires sont globalement circonscrits. Un aperçu de ce qui doit être mis en valeur au terme du cours est donné.

Le but du cours pourrait être de *rendre l'adulte apte à...*, de *l'amener à...* ou de *l'inciter à...* L'adulte pourrait, par exemple, *traiter des situations X, explorer, comprendre, apprécier un élément donné, en discuter, poser un regard sur cet élément* ou *l'examiner*.

Compétences disciplinaires

Une compétence est « un savoir-agir fondé sur la mobilisation et l'utilisation efficaces d'un ensemble de ressources ». Une compétence disciplinaire est une compétence associée à une discipline ou un programme d'études. Elle comporte des composantes et des manifestations.

Structure d'un cours d'un programme d'études de la FBD

Chaque cours d'un programme d'études de la FBD est organisé et présenté de la même manière. Le présent canevas comporte les mêmes rubriques que celles des cours associés aux programmes d'études².

1. Présentation du cours

Énoncez brièvement le but général du cours.

Le but du cours est...

2. Compétences disciplinaires

Indiquez la ou les compétences disciplinaires visées par le cours. Celui-ci contribue à la mise en œuvre des compétences disciplinaires du programme d'études associé.

Quelle ou quelles compétences l'adulte doit-il développer pour atteindre le but du cours?

Quelle ou quelles composantes et manifestations précisent la ou les compétences à développer?

Compétence(s) disciplinaire(s)	Composantes et manifestations

2. Les cours locaux dont les codes débutent par « SEF » sont associés au contenu du programme d'études *Engagement vers sa réussite* et les rubriques de ces cours doivent être organisées selon la structure des cours de ce programme d'études.

Démarches, processus ou stratégies

Les démarches, les processus ou les stratégies soutiennent les compétences disciplinaires.

Les démarches sont des manières codifiées d'agir et de progresser. Les processus sont des suites d'opérations constituant la manière de faire quelque chose. Les stratégies sont des moyens qui permettent de planifier et de coordonner un ensemble d'actions dans la réalisation d'une tâche.

Compétences transversales

Une compétence transversale est une compétence générique dont la portée est plus large et le rayon d'action plus étendu que dans les compétences disciplinaires.

3. Démarches, processus ou stratégies

Indiquez les démarches, les processus ou les stratégies qui seront mobilisés et utilisés par l'adulte dans le cadre du cours.

4. Compétences transversales

Indiquez la ou les compétences transversales visées par le cours.

Savoirs

Nous avons besoin de savoirs pour être compétents dans une situation, mais le seul fait de posséder des savoirs ne rend pas nécessairement compétent. Les savoirs doivent être reliés les uns aux autres de manière fonctionnelle et combinés à d'autres ressources. Traiter une situation complexe adéquatement nécessite la mobilisation et l'utilisation d'un grand nombre de savoirs. Il s'agit ici de déterminer les savoirs jugés essentiels dans le cadre du cours pour que l'adulte réalise les tâches proposées.

La liste de savoirs qui accompagne chacun des cours de la FBD et la liste de démarches, de processus et de stratégies proposée au chapitre 3 de chacun des programmes d'études de la FBD peuvent aider à la rédaction de cette section.

Repères culturels

Les repères culturels sont des éléments du contenu disciplinaire à dimension historique, sociale, esthétique ou autre qui enrichissent une situation d'apprentissage.

5. Contenu de formation

Indiquez les savoirs que l'adulte sera appelé à mobiliser et à utiliser dans le cadre du cours.

Savoirs
Repères culturels

Familles de situations d'apprentissage

Ces familles sont des regroupements de situations d'apprentissage ayant des caractéristiques communes. En français, langue d'enseignement, par exemple, les familles de situations sont liées aux intentions de communication, tandis qu'en mathématique, elles sont regroupées à partir de problématiques, de traits ou de liens communs.

Domaines généraux de formation

Les domaines généraux de formation sont des regroupements de problématiques auxquelles l'adulte doit faire face dans les différentes activités de la vie. Le programme de la FBD comporte cinq domaines généraux de formation : *Santé et bien-être; Orientation et entrepreneuriat; Environnement et consommation; Médias; Vivre-ensemble et citoyenneté*. Ces thèmes sont retenus tant pour l'intérêt qu'ils revêtent pour la collectivité que pour leur pertinence dans la formation des adultes. Les domaines généraux de formation permettent à l'adulte de constater que ses apprentissages sont liés aux autres activités de sa vie.

6. Familles de situations d'apprentissage

Indiquez la ou les familles de situations d'apprentissage visées par le cours.

7. Domaines généraux de formation

Indiquez le ou les domaines généraux de formation visés par le cours.

Attentes de fin de cours

Les attentes de fin de cours décrivent comment l'adulte, en s'appuyant sur les éléments prescrits, traite de façon optimale les situations reliées au cours.

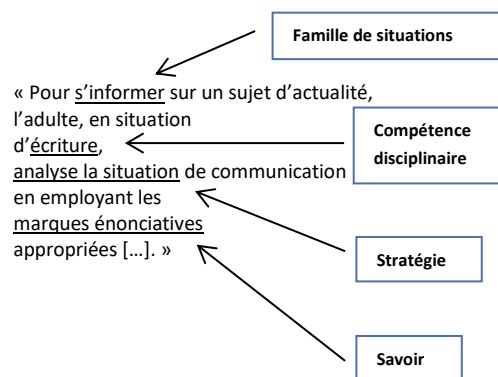
Elles devraient donc présenter, pour chacune des compétences visées, les familles de situations, les savoirs ainsi que les démarches, les processus et les stratégies déterminés préalablement.

8. Attentes de fin de cours

Décrivez clairement ce que l'adulte devrait être en mesure d'accomplir au terme de ses apprentissages.

Au terme du cours, l'adulte...

Extrait commenté d'attentes de fin de cours :



Critères d’évaluation

Les critères d’évaluation permettent de porter un jugement global sur le niveau de compétence atteint par l’adulte pour chacune des compétences visées par le cours. Ils permettent de cibler et de baliser les aspects essentiels pour ces compétences.

9. Critères d’évaluation et précisions

Pour chaque cours d’un programme d’études de la FBD, les critères d’évaluation sont précisés dans le programme d’études. Il doit en être de même pour les cours locaux.

Indiquez, pour chacune des compétences visées par le cours, les critères d’évaluation associés, les définitions de ces critères et, s’il y a lieu, la pondération accordée à ceux-ci.

Critères d’évaluation	Définitions des critères d’évaluation	Pondération des critères d’évaluation

La note de passage est fixée à 60 % pour l'évaluation globale d'un cours local. Il est possible de préciser un seuil minimal de réussite pour chacune des compétences (ex. : « Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve ainsi que pour chacune des compétences évaluées. »).

Outil de jugement

La grille d'évaluation à interprétation critérielle est habituellement l'outil utilisé pour porter un jugement sur les compétences. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte. Il pourrait être pertinent de joindre la grille d'évaluation à interprétation critérielle au cours local.

Spécification des instruments d'évaluation

Nombre de parties :

Durée totale :

Durée de chacune des parties :

Matériel autorisé :

Seuil de réussite :

Outils de jugement :

Composition de l'épreuve :

La tâche de l'adulte consiste à...

Annexe II – Composantes d’un programme d’études

Quel que soit le domaine d’apprentissage auquel il est lié, chaque programme d’études est organisé et présenté de la même façon. Les programmes d’études comportent les sections suivantes : présentation de la discipline ou du programme d’études; contexte pédagogique; compétences disciplinaires; contenu disciplinaire ou de formation; structure des cours du programme d’études; cours du programme d’études. S’il y a lieu, une bibliographie complète le programme.

Cette annexe fournit des précisions sur chacune des sections qui composent les programmes d’études de la FBD.

Présentation de la discipline ou du programme d’études

Cette section présente la contribution de la discipline ou du programme d’études à la formation générale des adultes. Elle décrit l’esprit dans lequel la ou les disciplines sont abordées dans le programme d’études. Elle met également en évidence les relations entre la ou les disciplines et les compétences transversales, les domaines généraux de formation et les domaines d’apprentissage.

Contexte pédagogique

Il s’agit du contexte dans lequel se font les apprentissages. Cette section traite des situations d’apprentissage, des familles de situations d’apprentissage et des ressources éducatives.

Compétences disciplinaires

Outre les compétences disciplinaires, cette section traite des démarches, des processus ou des stratégies qui les appuient. Elle contient des précisions sur le sens de chaque compétence, le détail de ses composantes et de ses manifestations de même que de l’information concernant le développement et la dynamique des compétences, c’est-à-dire les liens entre elles et les interactions qui se créent entre leurs différents aspects.

Contenu disciplinaire ou de formation

Le contenu disciplinaire ou de formation fait référence à l’ensemble des savoirs nécessaires au développement et à l’exercice des compétences disciplinaires du programme d’études. Selon le programme, ces savoirs sont des notions, des concepts, des méthodes, des habiletés ou des techniques. Cette section présente une énumération des savoirs prescrits pour l’ensemble des cours du programme d’études ainsi que des précisions sur les repères culturels.

Structure des cours du programme d'études

Cette section comporte une liste des cours par classe (3^e, 4^e ou 5^e secondaire), y compris leur titre, leur code alphanumérique et leur durée. S'il y a lieu, un schéma complète la liste et met en évidence les liens entre les cours, par exemple lorsque les cours d'un programme d'études sont prévus dans une séquence particulière ou que certains sont préalables à d'autres.

Cours du programme d'études

Cette section présente la liste des cours offerts dans le programme d'études.

Annexe III – Composantes d’un cours d’un programme d’études

Chaque cours d’un programme d’études comporte les 10 rubriques suivantes.

Présentation du cours

Le but général du cours est brièvement énoncé. Les savoirs et les éléments de compétences disciplinaires sont globalement circonscrits. Un aperçu de ce qui doit être mis en valeur au terme du cours est donné.

Compétences disciplinaires

Les compétences disciplinaires visées par le cours sont nommées.

Démarches, processus ou stratégies

Les démarches, les processus ou les stratégies pouvant être mobilisés lors de la réalisation des situations d’apprentissage du cours sont indiqués.

Compétences transversales

Des compétences transversales pertinentes pour le cours sont suggérées. Elles sont souvent liées à l’exemple de situation d’apprentissage ou aux exemples de situations d’apprentissage du cours.

Contenu disciplinaire ou de formation

Les savoirs prescrits dans le cours sont énoncés. Ces savoirs sont mobilisés et utilisés par l’adulte en tant que ressources dans les situations d’apprentissage. Dans la plupart des cours, des repères culturels sont suggérés. Ceux-ci peuvent être considérés comme des objets d’apprentissage signifiants sur le plan de la culture.

Familles de situations d’apprentissage

Une ou plusieurs familles de situations d’apprentissage sont prescrites. Les situations d’apprentissage du cours sont issues de cette ou de ces familles.

Domaines généraux de formation

Des domaines généraux de formation pertinents pour le cours sont suggérés. Ils sont souvent liés à un ou des exemples de situations d'apprentissage du cours.

Exemples de situations d'apprentissage

Un ou des exemples de situations d'apprentissage sont proposés. Chaque exemple est une amorce d'un contexte approprié au cours.

Attentes de fin de cours

Les attentes de fin de cours décrivent les résultats attendus lors de l'accomplissement des tâches au terme du cours. Ces résultats portent sur les connaissances à mobiliser et à utiliser ainsi que sur le degré de développement des compétences disciplinaires.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont en lien direct avec les compétences disciplinaires. Ils indiquent l'essentiel des composantes et des manifestations de la ou des compétences disciplinaires visées par le cours.

Références bibliographiques

QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE. *Loi sur l’instruction publique*, [En ligne], mis à jour le 31 octobre 2021. [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.3>].

QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE. *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*, [En ligne], mis à jour le 15 juillet 2021. [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/l-13.3,%20r.%209>].

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION. *Les États généraux sur l’éducation 1995-1996 : exposé de la situation*, [En ligne], 1997. [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs40261>].

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION. *L’école, tout un programme : énoncé de politique éducative*, Québec, ministère de l’Éducation, 1997.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION. *Politique d’évaluation des apprentissages*, [En ligne], 2003. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4602.pdf].

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION, DIRECTION DE L’ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Services et programmes d’études : formation générale des adultes – Document administratif 2021-2022*, [En ligne], 2021. [<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveau/resultats-de-la-recherche/detail/article/services-et-programmes-detudes-de-la-formation-generale-des-adultes/?a=a&cHash=954ec5766c7861e65949a4483a54341b>].

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION, DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, DIRECTION DE L’ÉDUCATION DES ADULTES ET DE L’ACTION COMMUNAUTAIRE. *Programme de la formation de base diversifiée pour les 3^e, 4^e et 5^e secondaire*, [En ligne], 2015. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/educ_adulte_action_comm/FBD_Introduction-generale-aux-programmes-detudes_fr.pdf].

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme de la formation de base commune*, [En ligne], 2007. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/educ_adulte_action_comm/FBC_Document-de-presentation_fr.pdf].

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Programme de formation de l’école québécoise : enseignement secondaire, deuxième cycle*, [En ligne], 2007. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_prese-ntation-deuxieme-cycle-secondaire.pdf].

